



MICROFICHE N°

02546

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للمعلومات الزراعية
تونس

F 1

A. Perdes Alami

02546

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DES FORÊTS

Organisation des Nations Unies
Pour l'Alimentation et l'Agriculture
Projet FAO - SIDA
14 - 7F TUNIS - 5 et 13 SWE
Assistance au développement des
Actions forestières en Tunisie

VILLAGES FORESTIERS

A

KARDERINE

avant - projet

République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture
Direction des Forêts

Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture
Projet FAO-RIDA 27/TUN. 5 et 13 BMB
" Assistance au Développement des
Actions Forestières en Tunisie "

VILLAGES FORESTIERS

KASSRINE

AVANT - PROPOS

Le présent rapport préconise une action de développement rural intégrée au profit de la population forestière dans le gouvernorat de Kasserine. L'objectif principal des villages est l'amélioration des conditions de vie de cette population tout en assurant la sauvegarde du patrimoine forestier de la région.

La collecte des données de base pour l'élaboration de cet avant-projet a été effectuée par Mr COEN BEKER, expert au Projet FAC-SIDA en collaboration étroite et fructueuse avec l'Arrondissement forestier de Kasserine et les autres services régionaux.

Nous souhaitons que ce document de travail puisse contribuer à la définition d'une stratégie de développement dans les zones forestières du gouvernorat de Kasserine, et permette aux autorités compétentes de prendre toutes décisions nécessaires pour la réalisation du programme proposé.

SOMMAIRE

	<u>PAGE</u>
Avant-propos	x - 1
Sommaire	x - 2
Résumé	x - 3
1. Introduction	1
2. La conception d'un village forestier	1
3. Le village forestier de Bou Dérie	4
3.1. Généralités	4
3.2. Le milieu physique	4
3.3. La situation socio-économique à Bou Dérie	5
4. Le village forestier de Ladjered	9
4.1. Généralités	9
4.2. Le milieu physique	9
4.3. La situation socio-économique à Ladjered	10
4.3.1. La mine de plomb à Ladjered	10
4.3.2. Le domaine forestier de Ladjered et Bireno	11
5. Potentialités du développement des villages	13
5.1. Propositions pour Bou Dérie	16
5.2. Propositions pour Ladjered	17
6. Mode d'exécution	18
7. Estimation du budget pour 1975-1976	19
7.1. Remarques préliminaires	19
7.2. Les constructions dans les villages	20
7.3. Amélioration des moyens d'existence	21
7.4. Equipement général	22
7.5. Achat du matériel	23
7.6. Encadrement et fonctionnement	24
7.7. Coût total du projet	25

R E S U M E

1. L'objectif fondamental des villages forestiers à Kassarine est la création d'un pôle attractif dans une clairière forestière afin d'intéresser les usagers des forêts à s'y regrouper. Les avantages de cette réorganisation de l'habitat actuel de la population forestière concernant notamment l'accès aux institutions communes (école, centre de formation, salle de soins, distraction).
 Toutefois, la localisation des ces familles dans de multiples clairières des forêts n'est pas due au hasard. Les douars sont souvent implantés en fonction d'exigences pour leurs moyens d'existence.
 Ce rapport préconise le développement d'un modèle transitoire lequel tient compte dans la mesure du possible, des avantages et des désavantages d'un changement du lieu d'habitat actuel.

2. La nouvelle conception d'un village forestier doit tenir compte des aspirations de la population forestière dans le domaine de l'élevage, du potager familial et de l'organisation de l'habitat dans les petits groupements. En partant d'un point central on se propose de déclarer une surface d'environ 300 ha comme territoire pour le village. Tous les investissements dans le cadre du projet seront concentrés dans la zone à aménager.
 Il est nécessaire de fournir à chaque famille qui souhaite s'installer dans le périmètre du village, un lot de 1.000 à 2.000 m² pour les besoins d'une étable, d'un potager familial et de l'habitat.

3. Le village Boudéries, situé dans la délégation de Fousseam, est à l'heure actuelle un petit pôle attractif dans cette zone forestière. Une extension

de ce noyau pourrait permettre la création d'un village au bord de la frontière algérienne entre Bou Chebka et Fousseana.

4. Le village Ladjered, situé dans la délégation de Thala a connu une certaine ampleur grâce à l'existence d'une mine de plomb. Le village joue un rôle important pour la population forestière entre Fousseana et Thala.
5. Le coût total pour l'exécution d'une première phase du projet lors des années 1975-1976 s'élève à un montant de 200.000 dinars dont 80.000 dinars inscrits pour 1975.

1 - INTRODUCTION

Dans le cadre du Programme de Développement Rural, il a été envisagé la création de deux villages forestiers dans le gouvernement de Kasserine. Tenant compte de l'infrastructure ^{de} et l'équipement public existants, les zones de Bou Deries (délégation Foussana) et Ladjered (délégation Thala) ont été retenues.

Dans ce rapport, il semble important de préciser en premier lieu la conception d'un village forestier en tenant compte du mode de vie de la population forestière. Il est nécessaire de procéder étape par étape avec comme objectif final d'améliorer les conditions de vie de cette population d'une part, et d'autre part, de sauvegarder le patrimoine forestier à long terme.

Suite à une description des zones d'intervention de Bou Deries et Ladjered un certain nombre de propositions pourraient être approuvées par les autorités régionales. Le coût total pour la réalisation de ces interventions a été estimé dans le dernier chapitre. Le montant par rubrique est indicatif et doit être ajusté dès que l'accord de principe pour le financement du programme aura été approuvé.

2 - LA CONCEPTION D'UN VILLAGE FORESTIER

La conception d'un village rural ou forestier a été jusqu'à présent le regroupement de la population dans un lotissement ayant une surface de quelques hectares. Un tel village se compose souvent d'une école, un magasin, une maison du peuple etc..., et un groupement de maisons d'une façon plus ou moins rectangulaire. Les différences entre ces villages concernent le nombre d'équipements publics, le nombre de logements et le mode de construction de ces logements en blocs de 2 - 4 ou 8 maisons.

./...

Les maisons ont été groupées les unes à côté des autres avec l'intention de procéder plus tard à l'installation d'un système d'égouts, de conduite d'eau, d'électricité et de goudronner pour un moindre coût les rues du village. Souvent l'expropriation d'une parcelle agricole pour la création du village a été compliquée et les autorités ont dû se limiter à l'expropriation d'une parcelle minimum.

Il manque souvent d'espace vital autour de la maison ce qui serait très souhaitable pour le petit fellah ou l'ouvrier agricole pour l'installation d'un potager familial et l'hébergement de son cheptal.

Le village a un style semi-urbain et pourrait être comparé avec une cité populaire dans une zone urbaine. Les habitants d'une cité populaire vivent en général des revenus de leur travail dans le secteur industriel ou tertiaire dans la zone urbaine. Un village rural se trouve souvent aux environs d'une zone agricole laquelle offre partiellement un emploi aux ouvriers. On doit se rendre compte que la plupart de ces villages ruraux ont été réalisés avant 1970 dans le cadre d'une politique de coopératives de polyculture où les ouvriers agricoles devaient trouver un emploi plus stable. La politique agricole après 1970 a souvent créé un vide pour l'emploi agricole des ouvriers de ces coopératives. La conception d'un village rural pourrait subir des changements tenant compte de cette situation nouvelle.

Un village forestier se situe dans une zone forestière. Les familles vivent en général des revenus de l'emploi dans le cadre des actions forestières, l'élevage des ovins, caprins ou bovins, le potager familial, quelques poules et lapins, et de temps en temps, un revenu supplémentaire d'un mandat envoyé par un membre de la famille qui travaille ailleurs en Tunisie ou à l'étranger. L'équilibre de l'existence de cette population forestière est assez fragile et il faut comprendre qu'on ne peut changer brusquement la situation actuelle sans perturber cet équilibre et se heurter à des obstacles et parfois à des résistances de la population concernée. Il faut également préciser qu'un

logement ne change pas grand chose en ce qui concerne une meilleure protection du domaine des Forêts. A Bou Dériea on construit actuellement 50 logements à raison de 1.000 DT par maison dont 50 % sont donnés sous forme de subvention et le restant de ce montant doit être remboursé en 15 annuités de 36 dinars (3 dinars par mois). Les logements seront destinés aux plus déshérités de la région. Il est fort probable que même sous ces conditions nouvelles, la plupart des familles auront des difficultés pour payer mensuellement les trois dinars.

Un autre aspect est encore l'organisation familiale. Les ménages vivent souvent ensemble dans des petits groupements. Souvent le ménage préfère rester à côté des membres de sa famille pour les besoins d'assistance mutuelle; dans ce cas là, on pourrait proposer de transférer tout le groupement. Si cela est impossible, il est probable que dans le futur, soit le bénéficiaire rentre chez ses parents, soit les autres membres de sa famille s'installent avec leur gourbi à côté de lui.

Etant donné ces différents arguments, il a été opté dans ce rapport pour un aménagement couple de la zone d'intervention. La conception nouvelle d'un village forestier pourrait être définie comme suit :

1. En partant d'un point central (p.e. une école), on doit choisir une zone d'environ 300 ha en tenant compte de l'infrastructure existante, les équipements publics, de l'occupation actuelle de la surface choisie, de la qualité des sols et/ou de la disponibilité de l'eau.
2. La création d'un pôle attractif au centre du village consiste notamment : une salle de réunion avec télévision, un magasin, une boulangerie, une salle de soins et quelques petits bâtiments pour la formation des filles et garçons dans les domaines de confection de vêtements, tricotage, maçonnerie, menuiserie, forge etc...

./...

logement ne change pas grand chose en ce qui concerne une meilleure protection du domaine des Forêts. A Bou Dériés on construit actuellement 50 logements à raison de 1.000 DT par maison dont 50 % sont donnés sous forme de subvention et le restant de ce montant doit être remboursé en 15 annuités de 36 dinars (3 dinars par mois). Les logements seront destinés aux plus déshérités de la région. Il est fort probable que même sous ces conditions couples, la plupart des familles auront des difficultés pour payer mensuellement les trois dinars.

Un autre aspect est encore l'organisation familiale. Les ménages vivent souvent ensemble dans des petits groupements. Souvent le ménage préfère rester à côté des membres de sa famille pour les besoins d'assistance mutuelle; dans ce cas là, on pourrait proposer de transférer tout le groupement. Si cela est impossible, il est probable que dans le futur, soit le bénéficiaire rentre chez ses parents, soit les autres membres de sa famille s'installent avec leur gourbi à côté de lui.

Etant donné ces différents arguments, il a été opté dans ce rapport pour un aménagement couple de la zone d'intervention. La conception nouvelle d'un village forestier pourrait être définie comme suit :

1. En partant d'un point central (p.e. une école), on doit choisir une zone d'environ 300 ha en tenant compte de l'infrastructure existante, les équipements publics, de l'occupation actuelle de la surface choisie, de la qualité des sols et/la disponibilité de l'eau.
2. La création d'un pôle attractif au centre du village concerne notamment : une salle de réunion avec télévision, un magasin, une boulangerie, une salle de soins et quelques petits bâtiments pour la formation des filles et garçons dans les domaines de confection de vêtements, tricotage, maçonnerie, menuiserie, forge etc...

./...

3. Les bénéficiaires du programme demeurant à l'heure actuelle au sein du périmètre de 300 ha ont le choix, soit de rester sur leur propre parcelle, soit d'accepter une parcelle dans le plan d'aménagement du village.

Les bénéficiaires du programme demeurant à l'heure actuelle hors du périmètre du village forestier ont le droit à une parcelle dans le plan d'aménagement du village. Le bénéficiaire qui occupe moins de 2.000 m² dans un massif forestier, doit déclarer officiellement abandonner sa parcelle lorsqu'il occupe la parcelle dans le village forestier.

Chaque parcelle dans le plan d'aménagement du village doit avoir une surface minimum de 1.000 m² et un maximum de 2.000 m² en tenant compte de la qualité des sols et des moyens d'irrigation de la parcelle. Cette surface est nécessaire pour une famille afin qu'elle puisse construire son logement, son étable et l'aménagement d'un potager familial autour de sa maison.

III - LE VILLAGE FORESTIER DE BOU DÉRIES

3.1. Généralités

Le hameau de Bou Déries se trouve à la frontière Tuneso-Algérienne. La piste de Bou Chebka vers Foussana passe par Bou Dér. mais cette piste pose des difficultés pendant la période des pluies.

L'école primaire (240 élèves) est le centre pour les groupements^{de} Bou Déries, Dhari, El Keiraoui, Slatnia et Izarat.

3.2. Le milieu physique

Le plateau de Bou Déries (1.100 a) est entouré au Nord par la forêt d'Aïn Anara et au Sud par la forêt de Dernaia.

./...

La forêt d'Aïn Anara se compose d'un ensemble de chaînes et vallées dont le relief est très mouvementé et l'altitude dépasse le plateau de Bou Dériès (Djebel Cherhat Adjeb 1.200 m et Djebel Haguera 1.127m).

La forêt de Dernaia englobe aussi un ensemble de Djebels tels que le Djebel Chousri (1.189m) et le Djebel Barbaya (1.233m). Les stations d'Aïn Anara et Dernaia indiquent une pluie moyenne d'environ 350 mm pour Bou Dériès. (1)

3.3. La situation socio-économique A Bou Dériès

A première vue on comprend mal les moyens d'existence de la population forestière dans la région de Bou Dériès. Bou Dériès se trouve à 20 Km de la route goudronnée et les contacts avec les zones urbaines ne paraissent pas faciles. Les familles vivent en petits groupements assez dispersés dans des clairières de forêt.

Les forêts offrent de l'emploi, du combustible de bois et le parcours pour le cheptel. Le cheikhât de Bou Dériès a une surface totale de 14.750 ha dont la plus grande partie (10.550 ha) appartient au domaine forestier et le restant, est en général terres collectives sauf quelques exceptions. Pour l'année agricole 1974-75 un total de 1.900 ha a été semé en blé dur et 700 ha en orge. Une surface de 700 ha est plantée avec des oliviers. Les amandiers, les figuiers, les abricotiers ont été introduits dans cette zone et l'extension des plantations des arbres fruitiers s'inscrit dans le cadre du programme PAM. La plus grande parcelle (247 ha), a été plantée en 1965 sur un terrain collectif dans la plaine agricole de Bou Dériès. Après la liquidation de la coopérative de polyculture cette parcelle a été divisée en 35 lots dont 5 lots couvrant une surface de 125 ha soit plus de 50 % du total.

(1) Pour de plus amples informations on pourrait consulter les P.V d'aménagement de la Forêt d'Aïn Anara (1ère série) et de la Forêt de Dernaia (1ère série).

La coopérative de service Bou Dériès créée en 1971 comprend actuellement 127 membres. Cette coopérative a bénéficié notamment du programme PAM depuis Septembre 1972 jusqu'en Mars 1975, la coopérative a également bénéficié d'un prêt de 5.262 dinars, de 4.658 dinars de subvention ainsi qu'une distribution de 17.933 rations PAM (1).

Après 1972 un total de 157 ha ont été plantés en arbres fruitiers au profit des membres de la coopérative. L'adhésion d'autres agriculteurs ayant droit à une surface de quelques hectares sur un terrain collectif pourrait renforcer cette structure légale dans la région.

Les ressources hydrauliques dans le secteur de Bou Dériès se compose de 5 puits privés, équipés pour une surface totale de 5 ha, ainsi que de 34 sources naturelles dont l'eau est accumulée dans des bassins, ce qui permettra l'irrigation de 81 ha (le débit total est d'environ 20 litres par seconde).

Un recensement du cheptel en Mars 1975, dans le secteur de Bou Dériès a donné les résultats suivants :

- bovins - race locale	320 têtes
- ovins - race Barbarine	6.850 "
- caprins	1.150 "
- équidés	639 "

suyvant ces mêmes renseignements, ce cheptel pâture sur les terres collectives mises en jachère et sur les parcelles forestières qui sont ouvertes pour les parcours.

Une analyse de la 1ère série de Dernaya (3.254 ha) montre que 76 familles sont installées sur cette série et

(1) une ration PAM est composée de :

semoule	2,075 kg
huile	0,150 gr.
sucré	0,125 gr
légumineux	0,150 "
lait	0,150 "
fromage	0,150 "

./...

possèdent un cheptel de 72 bovins, 1.550 ovins, 308 caprins et 202 équidés; Il faut également tenir compte des autres troupeaux qui pâturent dans ces forêts. Les bergers de ces troupeaux appliquent le système de transhumance, pendant l'hiver pour se rendre vers le Sud, et au printemps (en mai-juin) ils retournent vers le Nord.

Parmi les 76 familles 52 ont moins de 20 têtes de bétail (ovins/caprins), sur les 24 restantes une seule famille possède plus de 100 têtes de bétail et les autres ont de 20 à 100 têtes de bétail.

Dans la forêt de Dernayn les travaux forestiers sont de l'ordre de 6.000 journées de travail par année comprenant l'entretien des pistes, les plantations et semis direct.

La Régie d'Exploitation offre également de l'emploi durant 5 à 7 mois par an à une équipe composée de 20 personnes pour tout le triage (3 séries). Cette équipe se déplace d'une parcelle à l'autre suivant le plan d'exploitation. Les ouvriers sont payés à la tâche par la Régie d'Exploitation suivant le produit (bois de sciage, bois de trituration, bois de chauffage et perches). Les revenus mensuels pour cette catégorie sont de l'ordre de 30 dinars par mois pendant les mois de travail.

La question fondamentale concerne la garantie des ressources vivrières à moyen terme pour les familles qui pourraient s'installer dans le village forestier. Il est important d'analyser plus en détail la situation actuelle dans les 5 douars qui forment ensemble la zone d'intervention de Bou Deries. Sur la base de ce diagnostic on pourrait tracer probablement un processus à moyen terme pour atteindre les objectifs principaux de l'opération, c'est-à-dire un minimum de garantie pour les ressources vivrières d'une part et une organisation plus rationnelle pour la sauvegarde du patrimoine forestier.

Le tableau 1 montre le nombre de familles, la situation de l'habitat et une estimation du cheptel par douar.

TABLÉAU 1 - Situation socio-économique à BOU DERIES en 1975

N°	DOUARS	FAMILLES	MAISONS	COURBIS	BOVINS	OVINS	CAPRINS
1	SLATHIA	104	-	104	15	200	100
2	EMARAT	71	5	66	26	400	50
3	BOU DERIES	66	8	58	386	400	70
4	DEHARI	22	1	21	6	60	30
5	EL KHADRAOUI	16	2	14	40	1000	40
TOTAL		279	16	263	123	2060	290

Un premier aperçu de ces données pourrait donner l'impression que chaque famille a en moyenne 7 ovins mais l'analyse des groupements montre le contraire :

Dans le douar Slathia, il y a 70 chefs de ménage qui ne possèdent pas de bétail, 3 familles seulement dépassent le nombre de 20 têtes de petit bétail.

A Emarat, il y a 51 familles sans cheptel et à Bou Deries 30 familles sont dépourvues de bétail.

Sur un total de 279 familles, il paraîtrait qu'il y en aurait 163 qui n'ont pas de cheptel, même si les déclarations ne sont pas 100 % exactes, il est probable qu'environ 60 % des familles intéressées aient un capital investi en cheptel de moins de 100 dinars.

Ces familles ont des revenus annuels de l'ordre de 70 à 100 dinars grâce aux chantiers régionaux, nationaux et quelques journées de travail pendant les moissons. En outre, ces familles bénéficient de leur petit troupeau, et parfois d'un jardin, d'une parcelle de blé dur ou d'orge dont la production est utilisée pour l'autoconsommation.

Dans le cadre du programme du village forestier, il semble fondamental de proposer d'améliorer les conditions de vie de cette couche socio-économique qui, pour la majorité subsiste actuellement des revenus des chantiers forestiers.

./...

4 - LE VILLAGE FORESTIER DE LADJERED

4.1. Généralités

Ladjered se trouve entre Thala et la frontière Algérienne et fait partie de la zone forestière de pin d'Alp. Le Djebel Bireno (1.412m) et le Djebel Ladjered (1.365 m) dominent la région. Le poste forestier, une mine de plomb et l'école primaire ont créé un point attractif dans le petit hameau de Ladjered.

L'analyse de la zone d'intervention concerne la réquisition 54.671 de la forêt domaniale du Djebel Ladjered et la réquisition 54.669 de la forêt domaniale du Djebel Bireno. Une partie de la population de la forêt de Sif el Annaba (req. 54.070) sera également intéressée par le développement du rôle d'attraction à Ladjered, mais il n'en a pas été tenu compte dans le stade actuel de la recherche.

Le hameau de Ladjered se trouve dans la réquisition 54.671 mais est limitrophe à la forêt de Djebel Bireno?

4.2. Le milieu physique (1)

L'altitude moyenne de la zone d'intervention est d'environ 1.000m. Les pluies sont abondantes au printemps et en hiver et atteignent une moyenne de 450 à 500 mm. Il gèle régulièrement en hiver et la neige couvre à plusieurs reprises les forêts. La température moyenne est de 15 °, avec une moyenne minimum de 1,8° en Janvier et une moyenne maximum du mois le plus chaud 34,4° en Juillet.

C'est un climat continental avec des variations thermiques journalières fortes.

- (1) Pour une description détaillée on pourrait consulter
- Le Projet de P.V d'Aménagement de la forêt domaniale du Djebel Bireno - TUNIS - 1967.
 - Le Projet de P.V d'Aménagement de la forêt domaniale du Djebel Ladjered - TUNIS - 1968.
 - Le Projet de P.V d'Aménagement de la forêt domaniale de Sif El Annaba - TUNIS - 1965.

./...

4.3. La situation socio-économique à Ladjered

La mine de plomb de Ladjered offre à l'heure actuelle de meilleures conditions pour un revenu stable pour 150 ouvriers.

Les autres moyens d'existence sont assez limités. Les 234 familles du secteur administratif de Ladjered ont une surface de 5.000 ha pour l'exploitation agricole (céréales - arboriculture et parcours).

Dans ce secteur se trouvent 3 puits de surface, 2 sources, 5 réservoirs d'eau et deux sondages à Ladjered. Ces sondages assurent l'eau potable pendant toute l'année; néanmoins, par suite de pannes du groupe électrogène la distribution d'eau est suspendue de temps en temps.

Tenant compte de ces données de base, il a été primordial d'analyser l'importance de l'emploi fourni par la mine de plomb et par les actions forestières dans les deux séries de Ladjered et Bireno, ainsi que l'utilisation des parcours forestiers.

4.3.1. La mine de plomb à Ladjered

Les réserves à Ladjered ont été estimées à la mine, à 1.300.000 tonnes de plomb.

À l'heure actuelle, on exploite avec les 150 ouvriers, un total de 720 tonnes de plomb par année.

Déjà, en 1969, une offre internationale a été élaborée ayant comme objectif l'acquisition du nouveau matériel; ce matériel pourrait assurer un emploi à 300 ouvriers et permettre une exploitation annuelle de 90.000 tonnes par année.

/...

Il est évident que la décision du Gouvernement Tunisien pour l'acquisition de ce matériel dans le prochain Plan quinquennal (1976-1981) est fondamentale. L'acquisition de ce matériel pour la mine pourrait devenir rentable, garantir un emploi stable et doubler le nombre d'ouvriers actuels.

Par contre, si la décision du Gouvernement Tunisien est négative, il n'est pas exclu que cette décision puisse avoir des conséquences pour l'emploi des ouvriers actuels à moyen terme (1). Toutefois, nous partons de l'hypothèse qu'un minimum de 100 ouvriers sera employé dans la mine de Ladjered pendant la période de 1975-1995. Ces ouvriers recevront un salaire annuel de l'ordre de 360 dinars par an.

Il est intéressant de signaler qu'un grand nombre d'ouvriers travaillent dans le cadre des actions forestières.

4.3.2. Le domaine forestier de Ladjered et Bireno (2)

Les deux séries de Ladjered et Bireno couvrent une surface de 8.853 ha. Suivant les données du triage de Ladjered il faut tenir compte des

- (1) Lors de notre analyse sur le terrain en présence des autorités régionales, nous avons longuement discuté des potentialités de l'emploi de la mine par rapport à la création d'un village forestier à Ladjered. Il est à recommander que le dossier technique de la mine soit étudié par les experts dans ce domaine, afin de permettre une décision définitive dans les meilleurs délais.
- (2) La limite du secteur administratif de Ladjered diffère de la limite de la zone forestière des séries de Ladjered et Bireno.

Il est évident que la décision du Gouvernement Tunisien pour l'acquisition de ce matériel dans le prochain Plan quinquennal (1976-1981) est fondamentale. L'acquisition de ce matériel pour la mine pourrait devenir rentable, garantir un emploi stable et doubler le nombre d'ouvriers actuels.

Par contre, si la décision du Gouvernement Tunisien est négative, il n'est pas exclu que cette décision puisse avoir des conséquences pour l'emploi des ouvriers actuels à moyen terme (1). Toutefois, nous partons de l'hypothèse qu'un minimum de 100 ouvriers sera employé dans la mine de Ladjered pendant la période de 1975-1995. Ces ouvriers recevront un salaire annuel de l'ordre de 360 dinars par an.

Il est intéressant de signaler qu'un grand nombre d'ouvriers travaillent dans le cadre des actions forestières.

4.3.2. Le domaine forestier de Ladjered et Bireno (2)

Les deux séries de Ladjered et Bireno couvrent une surface de 8.853 ha. Suivant les données du triage de Ladjered il faut tenir compte des

- (1) Lors de notre analyse sur le terrain en présence des autorités régionales, nous avons longuement discuté des potentialités de l'emploi de la mine par rapport à la création d'un village forestier à Ladjered. Il est à recommander que le dossier technique de la mine soit étudié par les experts dans ce domaine, afin de permettre une décision définitive dans les meilleurs délais.
- (2) La limite du secteur administratif de Ladjered diffère de la limite de la zone forestière des séries de Ladjered et Bireno.

Il est évident que la décision du Gouvernement Tunisien pour l'acquisition de ce matériel dans le prochain Plan quinquennal (1976-1981) est fondamentale. L'acquisition de ce matériel pour la mine pourrait devenir rentable, garantir un emploi stable et doubler le nombre d'ouvriers actuels.

Par contre, si la décision du Gouvernement Tunisien est négative, il n'est pas exclu que cette décision puisse avoir des conséquences pour l'emploi des ouvriers actuels à moyen terme (1). Toutefois, nous partons de l'hypothèse qu'un minimum de 100 ouvriers sera employé dans la mine de Ladjered pendant la période de 1975-1995. Ces ouvriers recevront un salaire annuel de l'ordre de 360 dinars par an.

Il est intéressant de signaler qu'un grand nombre d'ouvriers travaillent dans le cadre des actions forestières.

4.3.2. Le domaine forestier de Ladjered et Birano (2)

Les deux séries de Ladjered et Birano couvrent une surface de 8.853 ha. Suivant les données du triage de Ladjered il faut tenir compte des

- (1) Lors de notre analyse sur le terrain et présence des autorités régionales, nous avons longuement discuté des potentialités de l'emploi de la mine par rapport à la création d'un village forestier à Ladjered. Il est à recommander que le dossier technique de la mine soit étudié par les experts dans ce domaine, afin de permettre une décision définitive dans les meilleurs délais.
- (2) La limite du secteur administratif de Ladjered diffère de la limite de la zone forestière des séries de Ladjered et Birano.

300 familles pour ces deux séries qui sont reconnues comme ~~un~~ unités du patrimoine forestier. Cette population a un total de 124 bovins - 3.335 ovins - 1724 caprins et 261 équidés suivant le recensement effectué en 1974.

Il n'y a pas de propriétaires ayant plus de 100 têtes de petit bétail (ovins et caprins).

La grande majorité de ces familles possède moins de 20 têtes de petit bétail. La surcharge des parcours disponibles dans différentes zones est due à :

- l'existence de quelques grands troupeaux (gardé par un berger) appartenant à des propriétaires qui habitent à Thala et Kasserine,
- les transhumants qui passent ici un certain temps venant des régions de Fousseana, Feriana et Gafsa,
- l'absence des points d'eau dans les zones isolées.

L'emploi dans les actions forestières concerne notamment les travaux pour les reboisements, l'entretien des plantations, la protection de la forêt, l'implantation parcellaire et l'amélioration de l'infrastructure.

Pour les deux séries un nombre de 80 ouvriers est employé pendant 6 mois. La région d'exploitation emploie un nombre de 20 personnes pendant 5 à 7 mois par an.

Tenant compte des revenus des travaux forestiers, du rendement du petit troupeau et d'une parcelle agricole, on pourrait estimer le revenu annuel de l'ordre de 200 dinars par famille pour les ouvriers forestiers.

CONCLUSION

La population forestière de Ladjered et de ses environs vivent essentiellement des moyens d'existence suivants :

- 1) des travaux dans la mine de Ladjered, où 150 ouvriers sont employés ayant des revenus annuels de 360 dinars,
- 2) les travaux forestiers concernant 100 ouvriers à temps partiel,
- 3) le rendement de l'élevage,
- 4) la production agricole.

La création d'un village forestier à Ladjered est justifiée afin de faciliter les actions forestières. Une extension de ce village doit être étudiée dans le futur en tenant compte de l'avenir de la mine de plomb à Ladjered.

5 - POTENTIALITES DU DEVELOPPEMENT DES VILLAGES

Suite à l'analyse de quelques données fondamentales, il est maintenant nécessaire de présenter sur la base du diagnostic de chaque village un programme d'action cohérent afin de réaliser à moyen terme une amélioration des conditions de vie d'une part et d'autre part de mieux sauvegarder le patrimoine forestier.

Dans le cadre des actions forestières à Bou Dérieb et à Ladjered, il ne sera pas possible d'employer plus de 20 à 30 % de la main-d'œuvre disponible à temps partiel. L'exploitation de romarin et l'apiculture offrent des revenus

supplémentaires pour un nombre limité de familles.

Dans le cadre du Projet de Développement Rural intégré de la Tunisie Centrale, il y aura certainement de meilleures possibilités. La plaine de Foussana pourrait probablement attirer dans l'avenir une partie de la main-d'œuvre disponible dans les zones forestières.

Bou Dériès pourrait devenir un pôle d'attraction entre Bou Chebka et Foussana, tandis que Ladjered serait un point transitoire en pleine forêt entre Foussana et Thala.

Les migrations saisonnières vers les zones agricoles dans la région et ailleurs en Tunisie existent déjà. Il est fort probable que cette tendance se poursuit à l'avenir notamment vers le Sahel et Sfax.

L'élevage, l'exploitation d'une parcelle de blé et un potager familial resteront des éléments importants pour l'existence de la population forestière. Le problème des parcours doit être étudié plus précisément dans les zones forestières.

En respectant la loi en vigueur du 3 Juillet 1970 (concernant l'élevage des caprins) et la code forestier, il ressort de la compétence de la Direction des Forêts de juger la charge maximale du patrimoine forestier et de répartir les droits au parcours en égalité sur le nombre total des usagers qui habitent à l'intérieur de la zone.

Il est à recommander de limiter par famille l'élevage des ovins et caprins à un nombre de têtes qui sera fixé ultérieurement, après étude des potentialités de la zone des parcours forestiers, suivant un calendrier à définir par l'Arrondissement des Forêts de Kasserine et la Section Pectorale de la Direction des Forêts. A titre expérimental on pourrait donner à chaque famille une carte d'usager en définissant le droit au parcours sur le domaine des forêts. Une telle décision aura certainement des conséquences importantes :

1. les grands troupeaux appartenant à des propriétaires terriens aisés et vivant en ville n'auront plus accès au domaine des forêts.

/...

2. les petits éleveurs ayant 5 à 20 têtes pourront donner leur bétail à un berger. Ces bergers devront être bien encadrés et seront tenus de respecter strictement le calendrier pour des parcours forestiers,
3. l'accès au domaine forestier des transhumants sera interdit.

Le meilleur moyen de contrôler l'application de ces décisions pourrait être une organisation de la population locale dans une association ou une coopérative de service pour l'amélioration et l'exploitation des parcours forestiers.

Un animateur forestier doit être chargé comme interlocuteur entre les familles et l'administration forestière afin d'organiser l'emploi des parcours et l'assistance technique pour l'organisme local. Après quelques années, l'animateur pourrait transférer progressivement ces prérogatives à un comité local, qui serait désigné parmi les familles concernées.

Un aspect important est également la création ou l'amélioration des points d'eau pour mieux répartir la charge en cheptel sur toutes les parcelles ouvertes au parcours pendant une année agricole. Une étude des points d'eau existants en tenant compte des parcours forestiers pourrait être effectuée par l'Arrondissement Forestier de Kasserine.

La limitation des grands troupeaux et l'interdiction des troupeaux des transhumants offrent à un plus grand nombre de familles la chance de faire pâturer une dizaine de moutons sur le parcours forestier. La première proposition pour les villages de Bou Daria et Ladjered est donc que les bénéficiaires du programme aient un nombre de têtes d'ovins sur la base des potentialités réelles de la zone forestière mise à leur disposition.

Ces bénéficiaires du programme doivent avoir un droit au parcours bien spécifié. Le processus d'un changement de l'esprit actuel sera certainement long mais finalement la sauvegarde du patrimoine forestier sera illusoire si les

familles qui y habitent ne comprennent pas que la dégradation du patrimoine forestier pourrait avoir des conséquences néfastes pour leurs moyens de subsistance à moyen terme.

5.1. Propositions pour Bou Deries

A Bou Deries, il n'y a pas de mine, mais il y a de meilleures potentialités dans le secteur agricole. La plantation de plus de 400 ha d'oliviers, d'amandiers etc, indique une richesse relative des sols.

La Direction de la Recherche des Eaux et des Sols (DRES) étudie actuellement à Bou Deries les ressources en eau dans cette zone. Il n'y a pas à ce stade une confirmation à donner pour la création d'un forage à Bou Deries. La création des petite barrages dans l'oued Cherchara est possible. La répartition de ces quantités d'eau doit être étudiée en détail, afin de garantir au plus grand nombre d'agriculteurs une surface irriguée.

Pour la création du village forestier en 1975-76 à Bou Deries, il est nécessaire d'acheter la parcelle agricole qui se trouve à côté de l'école primaire ayant une surface d'environ 12 ha. Ce terrain doit être loti en 40 lots de 2.000 m². Le restant du terrain sera utilisé pour la création d'une piste, des sentiers ainsi que pour la construction des équipements publics.

La formation des garçons (14 à 18 ans) dans le domaine de la maçonnerie est à recommander ainsi qu'un centre d'apprentissage de tricotage et confection de vêtements pour les jeunes filles du village. La création d'une salle de soins, une salle de réunion avec télévision et une boulangerie renforceraient le pôle d'attraction à Bou Deries.

La salle de réunion pourrait servir également de cantine pour les enfants de l'école primaire.(1)

(1) Il y a 240 enfants à l'école dirigée par 5 instituteurs.

5.2. Propositions pour Ladjared

Lors de la première phase de la création du village forestier (1975-76), nous proposons de mettre l'accent notamment sur une formation pratique dans le domaine de maçonnerie tenant compte des possibilités réelles de la région dans ce domaine; cela permettra à un certain nombre de jeunes de trouver un emploi saisonnier ou permanent dans la région. On pourrait aussi également construire une petite menuiserie pour la fabrication de portes, fenêtres, osses etc... en profitant de l'existence de la matière première. Pour les 2 séries on peut exploiter par année plus de 2.000m³ dont 20 % (= 400 m³) sont destinés pour le petit sciage. La transformation d'une partie de ces 400 m³ de bois pourrait donner un travail stable à quelques personnes et créer la possibilité de former un certain nombre de jeunes qui n'ont pas accès à une autre formation due au fait qu'ils ont suivis l'école primaire seulement pendant quelques années. Pour la réparation et la fabrication du petit matériel employé à la mine et les chantiers forestiers, on pourrait également envisager la création d'une unité de forge donnant un emploi stable à une personne compétente. Cette personne, pourrait chaque année prendre à sa charge la formation de quelques jeunes. Pour les filles un centre d'apprentissage, tricotage et la confection de vêtements est à envisager. Dans le secteur agricole on pourrait introduire des semences sélectionnées sur les petits périmètres irrigués, afin d'en augmenter la production. Le système existant à Ladjared montre une bonne connaissance des potentialités mais ces petits agriculteurs ont des difficultés pour la vente de leur produits à cause de la distance existant vers Thala et Kasserine. Les petites unités de poules pondeuses pourraient être intéressantes (25 par famille), pour un complément de revenus et d'autoconsommation.

./...

Il est nécessaire d'acheter une parcelle d'environ 12 ha qui se situerait en face du poste forestier à Ladjered dans une des clairières. Ce terrain doit être loti en 40 lots de 2.000 m². Le restant du terrain servira pour l'amélioration de l'infrastructure et la construction des équipements publics comme ils ont été proposés pour Bou Deries.

6 - MODE D'EXECUTION

La mise en route de ces deux villages forestiers nécessite la nomination par village d'un animateur forestier qui sera chargé de la coordination de toutes les actions à entreprendre dans chaque village. L'animateur doit habiter sur place et travailler sous le contrôle administratif du chef d'arrondissement des forêts à Kasserine. Le budget du programme sera administré par la direction du Programme de Développement Rural du Gouvernement de Kasserine. Le programme aura un compte bancaire indépendant et la comptabilité sera tenue par un secrétaire comptable qui travaillera sous le contrôle administratif du directeur du Programme de Développement Rural.

La tâche de l'animateur forestier ne sera pas facile, il doit se mettre en contact avec les familles qui sont en général méfiantes chaque fois qu'il y aura l'intervention d'un forestier. Il aura certainement besoin de plusieurs mois avant qu'il soit accepté par cette population forestière. Au fur et à mesure, il pourra associer les bénéficiaires du programme à l'exécution des actions prévues. Dès que le climat social sera favorable on pourra créer une association ou coopérative de service afin de trouver un interlocuteur valable à l'échelle locale. L'animateur doit chercher les tacheurs de la région ou ailleurs qui veulent réaliser les constructions dans les villages. On pourra souvent trouver une solution si le tacheur conclut un marché gré à gré pour l'exécution des travaux et que

l'administration s'engage de transporter les matériaux de construction sur le chantier. Le rôle de coordinateur sera encore plus important pour l'organisation du pâturage sur les parcours forestiers. Il sera nécessaire de respecter le nombre total du cheptel qui sera autorisé, et d'appliquer le droit égal de l'accès au parcours forestier pour tous les usagers concernés.

7 - ESTIMATION DU BUDGET POUR 1975-1976

7.1. Remarques préliminaires

Il est bien entendu que les chiffres ci-dessous ne représentent qu'une estimation du coût du programme pour les années 1975-1976. Pour les logements à Ladjered, il est nécessaire d'étudier chaque groupement qui doit être transféré. En discutant avec les familles d'un groupement choisi on pourra décider de construire les logements, soit séparés, soit en blocs de 2 ou 4 unités de logements. Il est nécessaire à notre avis de réfléchir au développement d'un habitat évolutif tout en laissant la possibilité d'agrandir et d'améliorer le foyer familial dans le futur. L'idée de l'habitat évolutif n'est pas nouvelle étant donné que c'est la méthode générale pour les constructions des maisons dans les zones rurales financées par les propres moyens des agriculteurs.

Tenant compte du niveau socio-économique des familles, il serait souhaitable d'accorder des fonds sous forme de subvention en leur demandant de participer soit avec la main-d'œuvre, soit avec une participation financière au moment de l'exécution de leur foyer. Il serait souhaitable que les bénéficiaires puissent éventuellement emprunter la somme nécessaire, auprès des membres de leur famille, afin d'éviter l'encassement mensuel du montant du remboursement à l'Etat par un fonctionnaire.

./...

7.2. Les constructions dans les villages.

N° ORDRE	DESCRIPTION	UNI- TES	COUT UNITÉ.	BUDGET 1975	BUDGET 1976	PLAN (N° 1)
7.2.1.	Salle de réunion	2	1.100		2.200	11
7.2.2.	Salle de soins	2	2.500	5.000		12
7.2.3.	Mansuierie - Forge à Ladjerd	1	2.800	2.800		13
7.2.4.	Dépôt central/Atelier de saçonnach ⁽²⁾	2	1.900	3.800		14
7.2.5.	Centre artisanal	2	1.700	3.400		15
7.2.6.	Petit poulailler	80	100	4.000	4.000	-
7.2.7.	Fonds pour la construction d'une première étape d'un habitat évolutif	100	450	9.000	36.000	-
7.2.8.	Construction logements de servi- ce (3)	6	500	3.000	6.000	16
7.2.9.	Construction et équipement d'une boulangerie.	2	3.000	-	6.000	-
TOTAL :				31.000	154.200	

(1) Le numéro du plan se réfère au document AD - 40
"Villages forestiers en Tunisie - Dossier des plans
et devis estimatif des constructions".

(2) Le dépôt central sera utilisé pour le stockage des matériaux de
construction pour le village.

(3) Les logements de service seront habités par l'animateur,
une monitrice et un infirmier par village.

7.3. Amélioration des moyens d'existence.

N° CRISE	DESCRIPTION	UNI- TES	COUT D'UNITE (DIKARS)	COUT TOTAL	BUDGET 1975	BUDGET 1976
17.3.1.	Semences et engrais	200	30	6.000	2.000	4.000
17.3.2.	Arbres fruitiers	5.000	0,400	2.000	1.000	1.000
17.3.3.	Ovins pour 100 familles (1)	11.000	30	30.000	10.000	20.000
17.3.4.	Station pour le traitement préventif du cheptel		21750	1.500	1.500	
17.3.5.	Terrains à acheter	30ha	200	6.000	6.000	
17.3.6.	Equipement de la cuisine et assistance pour le chauffage	200	40	8.000		8.000
17.3.7.	Promotion aviculture.	100	50	5.000		5.000
TOTAL :				58.500	20.500	38.000

(1) Il ne faut pas exécuter ce paragraphe si on ne prend pas au préalable des décisions claires pour le droit égal au parcours des usagers des forêts de ces séries forestières en tenant compte de la potentialité réelle des parcours forestiers.

7.4. Equipement général.

N° ORIE	DESCRIPTION	COUT TOTAL	BUDGET 1975	BUDGET 1976
7.4.1.	Matériel de bureau	1.500	1.500	
7.4.2.	Matériel pour l'électrification et télévision	4.000	1.600	2.400
7.4.3.	Equipement et fonds de roulement d'une menuiserie forge.	1.800		1.800
7.4.4.	Equipement salles de soins	1.000		1.000
7.4.5.	Equipement et fonds de roulement dépôt central/atelier de saçon- nerie.	4.500		4.500
7.4.6.	Equipement salle de réunion et fonds de roulement pour ^{la} cantine (1)	2.000		2.000
7.4.7.	Equipement et fonds de roulement pour les centres artisans	4.500		4.500
7.4.8.	Equipement maisons animateurs et monitrices	1.200	600	600
7.4.9.	Equipement et fonds de roulement des boulangeries.	3.000		3.000
<u>TOTAL</u> :		23.500	3.700	19.800

(1) Les frais inhérents à la cantine devraient être supportés par le budget de l'Education Nationale.

7.5. Achat du matériel.

N° ORDRE	DESCRIPTION	UNI- TES	COUT D'UNITE	COUT TOTAL	BUDGET 1975	BUDGET 1976
17.5.1.	Tracteurs	2	4.000	8.000	8.000	
17.5.2.	Camionnettes	2	2.700	5.400	5.400	
17.5.3.	Motocyclettes	4	200	800	800	
17.5.4.	Remorques	2	800	1.600	1.600	
17.5.5.	Pièces de rechange	-	-	1.000	1.000	
TOTAL :				16.800	16.800	

7.6. Encadrement et fonctionnement (1)

N° CROIRE	DESCRIPTION	COUT TOTAL	BUDGET 1975	BUDGET 1976
7.6.1.	Encadrement (primes et salaires)	10.000	5.000	5.000
7.6.2.	Fonctionnement, entretien et assurance du matériel	4.000	2.000	2.000
7.6.3.	Frais de bureau et imprévus.	2.000	1.000	1.000
	<u>TOTAL</u> :	16.000	8.000	8.000

(1) Les frais de transport et l'encadrement pour les constructions ont été compris dans le devis estimatif.

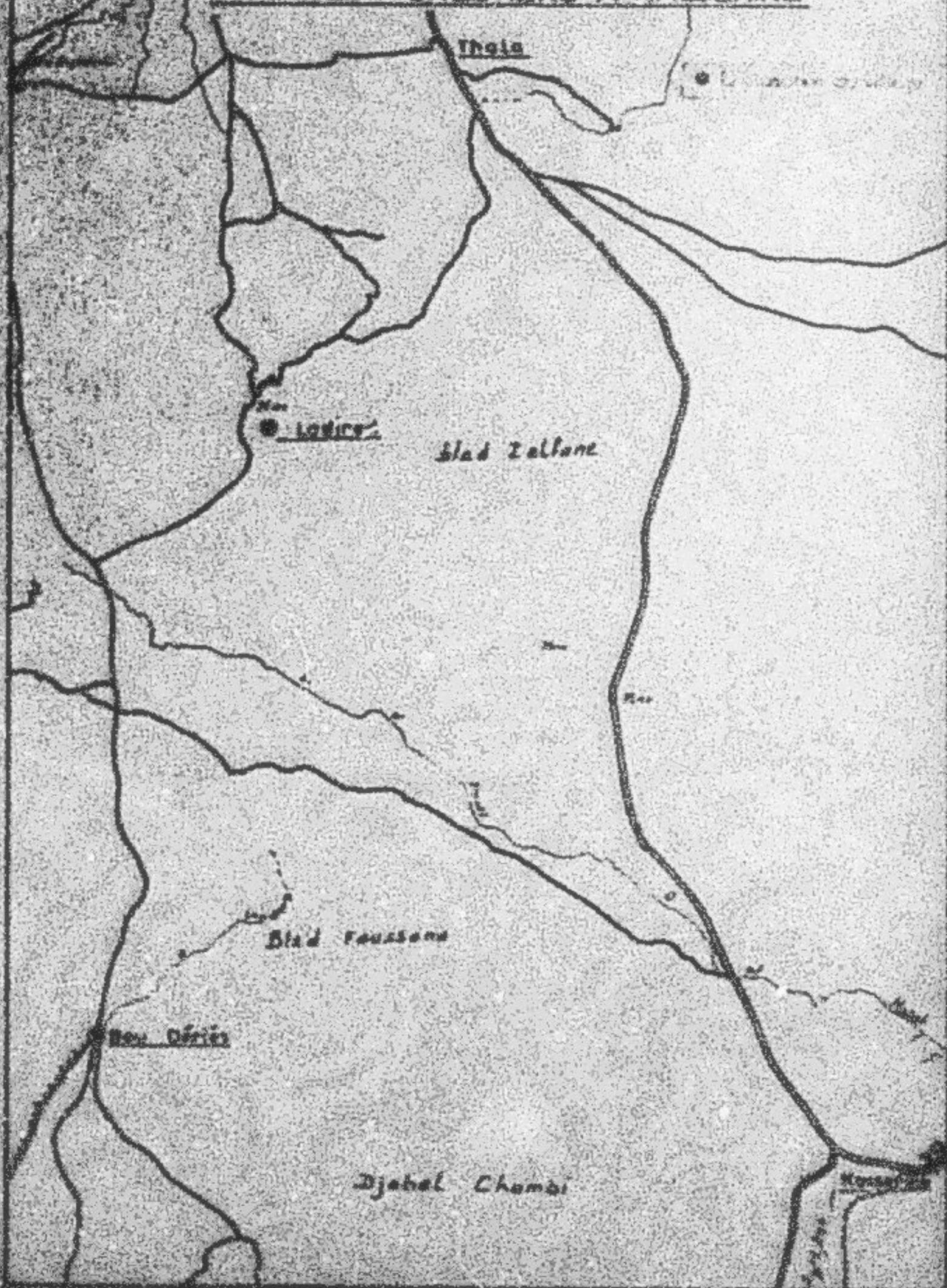
7.7. Coût total du projet.

N° CRISE	DESCRIPTION	BUDGET 1975	BUDGET 1976	COUT TOTAL
7.2.	Construction	31.000	54.200	85.200
7.3.	Moyens d'existence	20.500	38.000	58.500
7.4.	Équipement général	3.700	19.800	23.500
7.5.	Achat du matériel	16.800	-	16.800
7.6.	Encadrement et fonctionnement	8.000	8.000	16.000
	<u>TOTAL</u> :	80.000	120.000	200.000

Échelle 1/200.000

Assistance au développement des
Actions Forestières en Tunisie

VILLAGES FORESTIERS A KASSERINE



FIN

32

WIN